

EXTRAIT du REGISTRE
des Délibérations du Conseil Municipal

Séance du 24 avril 2024,

Objet : Etude d'accompagnement pour déterminer le potentiel de développement d'une auberge de jeunesse sur le site du gîte Meyer

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-quatre avril à dix-huit heures et trente-sept minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le dix-huit avril deux mille vingt-quatre.

Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29

Membres présents : 19

BEVOZ Sébastien, BERGEOT Joël, BOURGEOIS Didier, BROCHET Olivier, CORTINOVIS Bernard, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, MARTINE Christine, MASSIRONI Alain, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole

Membres absents excusés avec pouvoir : 8

BILLON-BERTHET Claire pouvoir à Monsieur Patrick GENOD
CHAPUIS Gérard pouvoir à Monsieur Didier BOURGEOIS
CRETIER Humbert pouvoir à Monsieur Joël BERGEOT
GUILLERMET Maria pouvoir à Monsieur Le Maire
LYAUDET Stéphane pouvoir à Monsieur Bernard CORTINOVIS
MERMILLON Eliane pouvoir à Monsieur Nicole ROSIER
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Monsieur Sébastien BEVOZ
ZANI Sonia pouvoir à Madame Karine LIEVIN

Membres absents excusés, sans pouvoir : 2

BOYER Corinne
LYAUDET (MARIN) Jessie

Secrétaire de séance : Madame Nicole ROSIER

En présence de 19 conseillers, 8 pouvoirs ayant été déposés, soit 27 votants

Monsieur le Maire rappelle que la commune est propriétaire du « Gite Meyer » situé 126 Rue Joseph Viallaz, exploité depuis plusieurs années par Boost Center, qui a dénoncé le bail. Le site sera vacant à la fin du premier semestre 2024.

Dans le cadre des réflexions menées en 2022-2023, portant sur l'établissement d'un plan de développement et d'attractivité du territoire par le bureau d'étude LINDEA, le concept d'Auberge de Jeunesse « nouvelle génération » a retenu l'attention des membres du comité de pilotage.

La commune située à 1h du bassin lyonnais qui constitue un réservoir important de clientèle pour ce genre d'hébergements touristiques et de séjours lié aux activités de pleine nature.

Monsieur le Maire insiste sur la nécessité de développer sur le territoire une diversité d'offres touristiques.

Le gîte Meyer semble donc être une opportunité d'implantation de ce concept. De plus, il est situé au centre-ville qui est desservi par les liaisons ferroviaires et bus. C'est aussi un des arguments importants pour ce type d'hébergement.

Dans ce contexte, la commune souhaite être accompagnée pour étudier la possibilité de développer une auberge de jeunesse « nouvelle génération » en réemployant le site du Gite Meyer, et le cas échéant, commercialiser le projet auprès d'exploitants potentiels. Pour mener à bien cette étude et pour plus de cohérence, le bureau LINDEA, déjà pilote de l'étude portée en 2022, a été mandaté.

Le montant total de l'étude est estimé à 39 975 € (22 850 € pour la première étape et 16 125 € pour la commercialisation). Des subventions peuvent être demandés sur l'étude de faisabilité, dont le plan de financement est présenté ci-après

Dépenses		Recettes	
Intitulé	Montant HT	Origine	Montant HT
Etude de faisabilité – phase 1	22 850 €	Région	11 425 €
		Commissariat de Massif (FNADT)	6 855 €
		Autofinancement	4 570 €
TOTAL HT	22 850 €	TOTAL HT	22 850 €

Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, avec 25 voix POUR et 2 ABSTENTIONS d'Olivier BROCHET et de Gaëlle FORAY

- **APPROUVE** le plan de financement proposé ;
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part des 20 % qui ne sera pas subventionné ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à demande toutes les subventions correspondantes ;
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire
Philippe EMIN



Publiée sur le site internet de la Commune le 14/05/2024

Accusé de réception en préfecture
001-200086122-20240424-DE-2024-05-11-DE
Date de télétransmission : 14/05/2024
Date de réception préfecture : 14/05/2024

05-11 - 2